



Arrêté du maire

n° 2023-007

Reprise au terrain commun, cimetière du petit sablon

Service accueil, population

Nombre de pages : 1

Le Maire de la Ville de La Tronche,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2213-7 à L2213-15 et R 2213-2 à R 2213-57 (Police funéraires et des lieux de sépulture), L2223-1 à L 2223-18 et R 2223-1 à R 2223-23 (Cimetières),

Considérant que le délai d'inhumation de cinq ans des corps en terrain commun situé au cimetière du Petit sablon, carré 7, rang 3ème et 4ème est expiré,

arrête

Article 1 : Les sépultures en terrain non concédé des personnes inhumées antérieurement à 1987 et situées dans le cimetière du Petit sablon, carré 7, 3ème et 4ème rang, seront reprises par la commune à partir du 2 juillet 2023.

Article 2 : Les familles concernées devront enlever les objets funéraires placés sur ces emplacements, avant le 2 juillet 2023.

Article 3 : Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact immédiatement avec la mairie. Dans ce cas, l'exhumation doit être demandée par le plus proche parent du défunt. Les corps inhumés en terrain commun ne peuvent être exhumés que si la réinhumation a lieu dans un terrain concédé, dans un caveau de famille, dans le cimetière d'une autre commune, ou bien si le corps fait l'objet d'une crémation.

Article 4 : A défaut par les familles intéressées d'avoir fait procéder à l'exhumation des restes mortels que des sépultures renferment, la commune procédera à leur exhumation ; ils seront recueillis et réinhumés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché tant aux portes de la mairie qu'à celles du cimetière.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- = Monsieur le Préfet de l'Isère
- = Monsieur le Directeur Générale des Services, pour exécution

Le maire,

Bertrand Spindler

Signé par : BERTRAND SPINDLER

Date : 07/04/2023

Qualité : MAIRE



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.ville-latronche.fr